



Conseil National Professionnel de radiologie et imagerie médicale (G4)

associe toutes les composantes de la radiologie française



Compte rendu du G4 du jeudi 14 janvier 2021 13h30-17h00, par vidéo-conférence

MEMBRES PRÉSENTS : JM BARTOLI, JP BEREGI, F BOUDGHENE, L BOYER, P CART, A COTTEN, JC DELESALLE, C FORTEL, E GUILLEMOT, O HELENON, JC LECLERC, G LENCZNER, JP MASSON, JF MEDER, B SILBERMAN, I THOMASSIN-NAGGARA, PM BLAYAC

MEMBRES EXCUSÉS :

INVITES PERMANENTS : L VERZAUX

PERSONNALITES QUALIFIEES : JP PRUVO

INVITES : P CHAMPSAUR, A LUCIANI, M. ZINS, JN DACHER, J MARCELLE

Président de séance : L Boyer

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
1. Validation et diffusion du compte-rendu du G4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Validation et diffusion du CR du CNP du 26 novembre - Le compte-rendu du G4 du 22 novembre est validé. - Le CR restreint (sans la rubrique « Actions à venir / propositions du G4 ») à destination des G4 régionaux est validé.
2. Vie interne du G4 : Nominations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil du Dr E. Gormand, radiologue, présidente du CDOM du Rhône (69), Vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des Médecins <p>Le Dr Gormand assistera aux CA du CNP en qualité de représentant de l'Ordre National des Médecins conformément au décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 Suppléant : Dr Bruno Boyer , radiologue à Nancy , vice-Président du CNOM</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Laurent Verzaux, qui représente le CNP de radiologie au CA de la FSM, a été élu au bureau de la FSM
3. Vie interne du G4 : Finances	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation du bilan comptable annuel - Présentation du bilan comptable annuel par PM Blayac - Accès aux comptes paritaire L Boyer et PM Blayac pour assurer la gestion quotidienne. - Depuis 2020, crédit de l'Etat via l'ANDPC en 2020, puis via la FSM à l'avenir, pour la ventilation des enveloppes accordées aux CNP. Le montant varie en fonction du nombre de praticiens représentés.
4. Vie interne du G4 : Site Internet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat d'avancement du projet de nouveau Site Internet du CNP <p><i>Présentation de l'avancement du projet par Julien Marcelle, SFR (cf. doc. joint CA G4 14.01.2021)</i></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Pourquoi un nouveau site pour le CNP G4 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité et opportunité de le faire pour être une vitrine du CNP pour tous les radiologues et vis-à-vis des institutionnels et autres confrères - Souhait de dynamiser la communication région-national, et inter régionale - Une mutualisation des bonnes pratiques <p>Des besoins identifiés par tous les membres du CNP G4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un site à la fois Vitrine, institutionnel, informatif et portail </div>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION	
	<ul style="list-style-type: none"> - Une identification aisée de la composition du CNP G4 National et de ses composantes - Un accès réservé aux membres du CNP G4 et des Délégations Régionales avec un casier régional ou lien pour exposition des travaux intégrés par chaque DR - Une information sur les dossiers en cours - Une mise en avant de l'actualité et des communiqués du CNP G4 <p>Comment y parvenir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se fixer les objectifs du contenu - Construire : S'appuyer sur un prestataire connu et de confiance (société CYIM) - S'inspirer : du site G4 les Hauts-de-France (avec bientôt les comptes-rendus des travaux régionaux accessibles) et des sites de type Vitrine ou informatif (cf. doc. joint CA G4 14.01.2021). <p>A quelle échéance et avec quel budget ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition durant le 1er semestre 2021 - Mise de départ, avec le budget disponible au regard de l'allocation versée au CNP par le Ministère en 2020 pour la construction, et coût d'entretien technique du site à estimer (hors contenus) <p>Une production des contenus à réguler</p> <ul style="list-style-type: none"> - Penser le mode d'alimentation du site avec le bureau et le secrétariat du G4 - Avoir des membres du CNP G4 impliqués dans l'alimentation des contenus : appel à candidature au sein du bureau et secrétariat 	
<p>5. Vie interne du G4 : Délégations régionales</p>	<p>✓ Recomposition des G4 régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le processus de reconstitution des G4 régionaux et de la finalisation de la constitution des bureaux est en cours. - Une actualisation de l'avancement de ce dossier est proposée pour le prochain G4. - La constitution des G4 régionaux dépend de la finalisation du process de restructuration/fusion des délégations régionales de la SFR. - Pour rappel, les versements aux DR SFR de subvention SFR sur 2020 n'auront lieu qu'en cas de reconstitution pour les régions concernées. 	

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION						
	<p><i>Rappel de l'avancement au 1^{er} décembre 2020</i></p> <table border="1" data-bbox="448 183 1686 614"> <tr> <td data-bbox="448 183 813 446">DR fusionnées ou au périmètre inchangé</td> <td data-bbox="813 183 1686 446"> <ul style="list-style-type: none"> - Grand Est (Lorraine/Alsace/Champagne Ardennes) - BFC (Bourgogne Franche Comté) - Centre Val de Loire - Bretagne - PACA - Ile de France - Pays de la Loire - Antilles Guyane : </td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 446 813 483">DR en cours de fusion</td> <td data-bbox="813 446 1686 483"> <ul style="list-style-type: none"> - Normandie (Basse Normandie/Haute Normandie) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 483 813 614">DR non fusionnées ou sans interlocuteurs</td> <td data-bbox="813 483 1686 614"> <ul style="list-style-type: none"> - Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) - AURA (Auvergne / Rhône Alpes) - Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine) - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc) </td> </tr> </table> <p>✓ Demande de mise en cohérence des chartes des G4 régionaux avec les statuts du CNP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la recombinaison des DR, considérant que les G4 régionaux sont des émanations du G4 national, la FNMR demande une modification des chartes des DR pour être en cohérence avec les statuts des G4 concernant les représentants libéraux du contingent SFR. - Point de vigilance : précaution à prendre et besoin de clarification sur l'articulation des présidents de section SFR et les membres de droit du G4. <p>✓ Précision sur la composition des G4 régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - La représentante du CNOM demande s'il est prévu la présence d'un représentant ordinal au sein des G4 régionaux. - Il est répondu par le G4 que l'ordre n'est pas représenté au sein des G4 régionaux et qu'il n'est pas prévu de disposition en ce sens. - Les G4 régionaux, sans existence juridique, sont une émanation du G4 national ; leur composition est validée par le CNP G4 national. 	DR fusionnées ou au périmètre inchangé	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Est (Lorraine/Alsace/Champagne Ardennes) - BFC (Bourgogne Franche Comté) - Centre Val de Loire - Bretagne - PACA - Ile de France - Pays de la Loire - Antilles Guyane : 	DR en cours de fusion	<ul style="list-style-type: none"> - Normandie (Basse Normandie/Haute Normandie) 	DR non fusionnées ou sans interlocuteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) - AURA (Auvergne / Rhône Alpes) - Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine) - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc)
DR fusionnées ou au périmètre inchangé	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Est (Lorraine/Alsace/Champagne Ardennes) - BFC (Bourgogne Franche Comté) - Centre Val de Loire - Bretagne - PACA - Ile de France - Pays de la Loire - Antilles Guyane : 						
DR en cours de fusion	<ul style="list-style-type: none"> - Normandie (Basse Normandie/Haute Normandie) 						
DR non fusionnées ou sans interlocuteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Hauts-de-France (Nord Pas de Calais/Picardie) - AURA (Auvergne / Rhône Alpes) - Nouvelle Aquitaine (Poitou Charentes/Limousin/Aquitaine) - Occitanie (Midi Pyrénées/Languedoc) 						

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
<p>6. Actualité : Epidémie de COVID</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualités de l'épidémie et contributions du G4 - Compte tenu de l'ordre du jour chargé, il est proposé de ne pas procéder à un tour de table pour réaliser un point d'actualité sur les travaux réalisés et de s'arrêter sur 3 sujets spécifiques. - Enquête FSM Programmation / Reprogrammation : à la demande du Ministère, une enquête de la FSM a été initiée il y a quelques jours sur la gestion des programmations et reprogrammation lors des 2 premières vagues et pour anticiper les besoins pour l'éventuelle 3ème vague. Une réponse du CNP G4 pour la radiologie est en préparation - Veille sanitaire FIDAC : Dans le cadre du projet FIDAC - Base de données scanners thoraciques Covid-SFR, 6000 dossiers ont été récupérés de centres publics et privés ; ce recueil qui aurait dû être arrêté en aout a été étendu jusqu'aux JFR. Le transfert des données peut être envisagé avec les prestataires impliqués (NEHS Digital). - STOIC Veille : Des activités scientifiques qui ont généré des rendements importants via la plateforme mise en place par la SFR. Le G4 propose de terminer le travail afin de prévenir l'essoufflement des équipes au regard de la situation qui a évolué. - Informations complémentaires : Dr Herpe, CHU Poitiers et secrétariat SFR
<p>7. Actualité : Vote de la LFSS 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ LFSS 2021 : non abrogation de l'article 99 de la LFSS 2017 - Position des composantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour la FNMR, JP Masson, Président de la FNMR, explique que la LFSS 2021 a été votée sans abrogation de l'article 99 de la LFSS 2017 considéré par la FNMR comme un article jugé « anti conventionnel » (créant une commission avec une voix consultative, et laissant au DG de la CNAM le choix de modifier unilatéralement les tarifs notamment les forfaits techniques IRM et Scanner). Il avait été négocié auprès de la Ministre A. Buzyn et le DG CNAM Nicolas Revel que cet article soit abrogé si les termes du conventionnement étaient respectés. La FNMR précise que les objectifs de pertinence et d'économies ont été atteints et considère, qu'outre le fait qu'on assiste à un non-respect de la parole de l'Etat, on s'attaque à la qualité des soins. ○ Pour le SRH, lors des discussions de la LFSS 2017, le SRH avait également rencontré la Mission Véran portant l'idée que l'imagerie était un centre de coût. Le SRH qui a condamné condamne fermement cette vision de l'imagerie comme centre de coûts reste cependant attaché à la participation des PH aux négociations tarifaires, considérant qu'il y a 2 parties distinctes dans l'article 99 de la LFSS 2017. Une première portant sur la commission que le SRH approuve, et une seconde partie sur les tarifs sur laquelle le SRH partage son opposition avec la FNMR et les autres composantes du CNP G4. ○ La FNMR soulève une divergence d'appréciation sur l'évolution tarifaire en radiologie notamment en ce qui

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
	<p>concerne la question de la préservation des entreprises des radiologues libéraux. Par ailleurs, la FNMR affirme que la présence désormais de la FHF et de la FHP dans la négociation est un contournement de la négociation conventionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le SRH plaide pour une invitation à la consultation et au dialogue entre SRH et FNMR, demandant d'être auprès de la FNMR pour participer aux discussions tarifaires compte tenu de la place de l'activité libérale dans les ES publics. Mais la FNMR rappelle les textes réglementaires : sur les négociations conventionnelles sur les tarifs sont du ressort des syndicats poly catégoriels de médecins libéraux, et non des hospitaliers, et la FNMR ne souhaite pas y associer le SRH. <ul style="list-style-type: none"> - Positions communes et partagées <ul style="list-style-type: none"> ○ Le non-respect de la parole donnée par l'Etat est condamné par toutes les composantes du CNP G4, en insistant sur le fait que la spécialité doit rester unie. ○ Le CNP G4 a collectivement déploré l'absence de l'abrogation de l'article 99 de la LFSS 2017, ce que le G4 a exprimé par l'envoi d'un courrier au Ministre au sujet de la pertinence ○ Les composantes du CNP G4 s'accordent sur le fait que la négociation tarifaire est une négociation conventionnelle pour laquelle le CNP G4 n'intervient pas - Résolution du G4 : concertation et communication <ul style="list-style-type: none"> ○ Si des positions divergentes existent, le président du CNP G4 déplore un problème de communication de la profession, qui a contribué à la dégradation de l'ambiance entre ses membres, et ce, suite à plusieurs incompréhensions. ○ Le constat d'une communication externe en ordre dispersé est évoqué. Si l'on en revient aux statuts du G4, il s'agit de s'exprimer d'une seule voix tant d'un point de vue technique que politique. Les membres du G4 n'ont pas respecté le principe statutaire de discuter préalablement entre composantes, avant l'expression individuelle de chacune. Le G4 n'a pas pu apporter sa contribution de synthèse compte tenu de ce déficit d'échanges, aboutissant à l'expression publique mal venue de nos divergences. ○ Le G4 fait le constat d'une séquence négative, mal gérée entre nous, qui ne sert pas la profession. ○ Le président invite ses membres à ne pas perdre de vue à qui profite l'expression externe de nos divergences entre composantes, et donc à ne pas prendre des positions publiques radicales mettant à mal l'unité du CNP, au moment où des décisions importantes sont en gestation avec les pouvoirs publics et les partenaires. Il est donc important de retrouver une unité. - Actions proposées <ul style="list-style-type: none"> ○ Le CNP G4 s'accorde pour poursuivre les actions menées en 2020.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il est proposé que 15 jours avant chaque réunion du CNP G4 ait lieu par conférence téléphonique ou webconf un point entre les 5 présidents pour déminer les sujets d'actualité qui pourraient mettre le G4 et ses membres en difficulté. ○ Appel à l'unité : Il est important d'afficher l'unité de la profession pour ne pas pénaliser les patients, la stratégie et les capacités d'investissements de la profession. L'enjeu est l'avenir de la profession. La division au sein du G4 expose à affaiblir la spécialité : se désunir c'est perdre. Chaque composante peut avoir des convictions différentes, mais l'intérêt pour tous, libéraux, hospitaliers, élèves et successeurs des radiologues en activité est de maintenir cette unité. ○ Proposition : Rédaction d'un communiqué soumis aux 4 présidents pour validation reprenant les propos du courrier adressé au Ministre de la Santé appelant au rejet de l'article 99 de la LFSS 2017, et à l'application du protocole négocié précédemment. <p><i>Point de vigilance : Les réunions intermédiaires entre présidents des composantes du G4 ne doivent pas souffrir d'un déséquilibre des représentations de la profession par statut. La proposition d'équilibrer numériquement ce groupe des présidents libéraux-hospitaliers reste complexe à mettre en place au regard du fonctionnement du CNP G4.</i></p>
<p>8. Suivi de dossiers : Actualité du DPC</p>	<p style="text-align: center;">✓ Impact des évolutions réglementaires du DPC et positionnement du G4</p> <p><i>Présentation de JN Dacher</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des portfolios des médecins radiologues : état d'avancement de la réflexion <ul style="list-style-type: none"> ○ Constat sur la complexité des dossiers et la méthode. ○ Enjeu fort lors de la révision des orientations prioritaires prévues en 2022 : il s'agit de les élargir, d'en définir de nouvelles qui embrassent plus de thématiques et de sujets, qui ne soient pas trop restrictives tout en collant aux besoins de la profession. ○ Rôle du CNOM : Les CNP vont devoir avertir leurs professions respectives que le le CNOM va contrôler que les médecins ont déposé leur DPC. Le CNOM est-il déjà en capacité d'exercer ce droit de contrôle ? Le CNOM est positionné pour répertorier les actions de DPC dans le dossier des médecins. L'édiction des règles, les réunions avec les pouvoirs publics et les CNP... ont permis d'avancer pour que l'ANDPC puisse organiser le système de contrôle de FMC des médecins avec le CNOM. ○ Le CNOM avait listé par enquête tout ce qui pouvait contribuer dans ses activités à la FMC afin d'être le plus exhaustif possible (activités RCP, accréditation, formations en e-learning, FST...). L'enjeu est que les médecins libéraux sachent valoriser tout cela pour leur DPC. On rappelle que l'accréditation vaut DPC.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
	<ul style="list-style-type: none"> - Remontée des informations du portfolio du professionnel à l'ordre son portfolio DPC <ul style="list-style-type: none"> ○ Le CNOM répond que les remontées sont quotidiennes par les professionnels de santé et inscrites dans le dossier ordinal. L'informatisation de ces remontées est en cours. La position de l'ordre sur la tenue individuelle des portfolios est prudente. ○ Le CNOM rappelle l'importance d'être uni dans ce dossier. ○ Point d'information sur la valorisation des RCP dans le DPC : comment la valoriser ? Il faut pouvoir avoir un listing par l'organisateur des RCP avec présence en RCP avérées avec seuils de participations. Le lien entre RCP et DPC doit être travaillé en lien avec l'ANDPC.
<p>9. Suivi de dossier : Site GBU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ GBU : Etat d'avancement - La présentation du site du GBU dans sa version quasi finalisée sera faite par Anne Cotten lors du prochain CA du CNP G4. - Présentation des requêtes par pathologie, par motif de consultation ou par mots clés - Possibilité d'intégrer le site GBU dans les logiciels métiers des médecins. - Mise à jour à prévoir par le groupe de travail pertinence avec les contre-indications au fil de l'eau.
<p>10. Suivi de dossier : DRIM Projet POCDOSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DRIM : POCDOSE <p><i>Dossier suivi par A Luciani, M Zins Président Comité scientifique DRIM et P. Champsaur Président Directoire DRIM Présentation de l'avancement du projet par Alain Luciani (cf. doc. joint CA G4 14.01.2021)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du titulaire de l'appel à projet <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le cadre de la réponse à appel à manifestation d'intérêt, l'éditeur Medsquare a été retenu pour mettre en œuvre le projet POCDOSE comme annoncé dans les courriers transmis au directoire de DRIM par son conseil scientifique en Novembre 2020. ○ Il est proposé d'envoyer une lettre de notification d'acceptation avec signature conjointe DRIM / CNP G4 pour illustrer l'ambition partagée. Un courrier de refus sera également transmis aux autres candidats. Les projets de courrier sont soumis aux membres G4 pour relecture (cf. pièces jointes). ○ Cet envoi doit permettre d'avancer avec le candidat retenu sur la méthodologie à mettre en œuvre et le financement. ○ Une des questions importantes réside dans le choix d'une indexation ou de la création d'un METADACS.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
	<ul style="list-style-type: none"> ○ La solution à privilégier serait de ne pas privilégier un transfert des données mais de créer un portail qui permette de gérer une base d'indexation sous tutelle du G4, dans l'esprit de DRIM-France IA (à l'instar de ce qui est pensé pour le DMP). - Financement <ul style="list-style-type: none"> ○ Le besoin de financement du projet est estimé entre 55 et 100K€ : quel modèle de financement adopter ? ○ Le CNP G4 propose de travailler pour obtenir un financement socle permettant une autonomie de fonctionnement pour mettre en œuvre le démonstrateur - incluant une discussion avec le candidat retenu pour co-construire le projet - et dans un second temps, d'aller solliciter d'autres institutionnels éventuellement via l'IRSN pour des financements complémentaires. la sollicitation au HDH est possible mais le modèle fonctionnel de gestion des données doit être parfaitement maîtrisé en amont.
<p>11. Suivi de dossier : Autorisation d'activité</p>	<p>✓ Réforme du régime d'autorisation d'activité : échange DGOS SFR du 13.01.2021</p> <p><i>Dossier suivi par Louis Boyer, Président du CNP-G4</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Echange SFR-DGOS le 13 janvier 2021 entre Louis Boyer, Président CNP G4 et Céline Castelain-Jedor, Cheffe de bureau R3 Plateaux techniques et prises en charge hospitalières aigües à la Sous-Direction de la régulation et de l'offre de soins de la DGOS et son équipe Claire Duconget (DGOS R3), Sandrine Valade (DGOS R3), Christopher Poisson Callet (DGOS R3) - Point n°1 : Décret d'activité de NeuroRadiologie Interventionnelle - La DGOS souhaite la publication des décrets au fil de l'eau. La préparation du décret de NRI est considérée terminée. Le texte est en attente de validation pour passage au Conseil d'Etat. Néanmoins du fait de la lenteur des révisions des PRS par les ARS, l'entrée en vigueur n'interviendra sans doute qu'en 2023. - Point n°2 : Imageries hybrides - Chapitre en attente du décret d'activité de médecine nucléaire. Conformément aux échanges du printemps avec DGOS et médecins nucléaires sur ce sujet, un projet de charte entre les deux spécialités, et validé par l'INCA, est en cours de rédaction a la DGOS. Il nous serait envoyé courant janvier. - Point n°3 : Autorisations d'activité en imagerie diagnostique et radiologie interventionnelle - La DGOS souhaite « une reprise du travail sur un tempo accéléré de façon à aboutir à la fin du 1^{er} trimestre ». L'élaboration du texte suppose toutefois la vérification de la concordance avec d'autres textes, notamment de textes concernant les soins en oncologie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Attache doit être reprise auprès de Sophie Aufort et Jean Michel Bartoli pour finaliser le volet radiologie interventionnelle : classification d'actes, soins critiques.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ce volet de radiologie interventionnelle bouclé (sans doute facilement), restent à finaliser les propositions concernant l'imagerie diagnostique. <p>- Calendrier de travail - Mme Castelain-Jedor a proposé un calendrier de rencontres très rapproché (dès début février), avec des réunions de travail avec les présidents des composantes du CNP G4, puis une réunion plus officielle avec la direction de la DGOS , et enfin en mars groupe de travail plénier avec les fédérations. Le CNP G4 est invité à répondre aux questions posées, en stand-by à la DGOS depuis février dernier. La DGOS retient notamment les questions de gradation, d'implantation, de format juridique, ainsi que la PDS. Le consensus est plus simple à obtenir au sujet de la téléradiologie pour laquelle la charte du CNP G4 est acceptée.</p> <p><i>Pour assumer cette accélération de calendrier, les diapositives avec les réponses posées l'année dernière et le premier texte en cours de rédaction par Mme Valade doivent être adressées au CNP G4 sans délai.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de position et échanges <ul style="list-style-type: none"> ○ La FNMR considère qu'il n'y a pas d'urgence à reprendre les travaux avec la DGOS, mais confirme l'intérêt de récupérer les documents de réponse de la DGOS aux questions du G4. Il est sage et prudent de savoir ce qui se passe pour avoir des informations précises sur le contenu des projets de textes. ○ A la CNOSS, les représentants de l'hospitalisation publique (FHF) et privée (FHP-FEHAP) interrogent les pouvoirs publics sur l'échéance de parution des textes. Ces textes sont attendus avec préparation par les directeurs d'ES publics et privés pour récupérer les dossiers d'autorisation ; ils se posent en recours face aux difficultés de la profession (démographie vieillissante, divisions des acteurs...). D'autant qu'il existe un autre enjeu autour de l'ouverture d'autres professions aux équipements autorisés. ○ Le CNP G4 doit affiner sa stratégie et savoir qui sont les bons interlocuteurs au niveau national. En effet, le CNP G4 doit se préoccuper des orientations concernant l'organisation territoriale à venir. Le groupe des experts du CNP G4 avait proposé en février 2020 des amendements au Ministère, mais nous restons depuis en attente de retour de la part du Ministère. Le COVID a arrêté le travail côté Ministère mais les actuelles injonctions du Ministre à ses administrations de reprendre le travail peuvent représenter une opportunité pour faire passer des orientations bénéfiques pour la profession. ○ Le président du CNP G4 réaffirme une position volontaire afin de pousser le dossier avec prudence et continuer à demander les retour et informations de la DGOS.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
<p>12. Suivi de dossier : certification</p>	<p style="text-align: center;">✓ Projet de référentiel sous forme de norme en lien avec l'AFNOR</p> <p><i>Dossier suivi par JC Leclerc, SG FNMR et Vice-Président SFR</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - En préambule, il est rappelé que les dossiers avancent bien quand on a des interlocuteurs identifiés et de qualité ; les interlocuteurs ayant changé côté DGOS, des interrogations émergent quant à l'approche normative privilégiant plutôt la voie réglementaire. Cet équilibre normatif-réglementaire est à rediscuter avec le Ministère (Interlocutrice : Isabelle Regnier) en rappelant que la ligne du CNP G4 est de ne pas opposer le réglementaire à la norme mais de les rapprocher (proposition FNMR de relancer l'échange par courrier adressé aux 2 directeurs en rappelant ce principe). - L'avancement : le projet est à l'étape d'instruction du dossier pour validation mais le CNP G4 a essuyé un refus d'homologation à ce stade par la DGOS. Mais ce refus d'homologation est juridiquement fragile côté pouvoirs publics car il vient en contradiction avec une autre réglementation en vigueur, ce qui pourrait donner lieu à une contestation en dernier recours. - Prise de position et échanges <ul style="list-style-type: none"> ○ E. Gormand, qui représente le CNOM au COFRAC, explique que le dossier d'habilitation très bien fait et de qualité, et qu'il faut rester tenace. La FHF soutient ce projet de norme avec les radiologues. ○ Pour rappel, il est précisé que le COFRAC a proposé en 2020 une norme sans représentant du CNP G4 mais avec des représentants des ES publics et privés sur la labellisation en radiologie (norme technique très brute par des équipes de techniciens en santé et un seul radiologue) et que le ministère a refusé cette norme. ○ Malgré l'absence de soutien du CNOM, le COFRAC a quand même présenté son projet de norme qui a été refusé ; l'habilitation et la normalisation attire beaucoup d'acteurs, il est important d'être présent du fait du modèle économique de rente qu'il génère pour certains acteurs (Les ressources du COFRAC sont un commissionnement sur le chiffre d'affaire). ○ Nécessité de relancer, de rester pédagogique et d'obtenir un rdv pour reprendre les bases de ce dossier en reprenant l'historique des différents courrier adressés au Ministère sur ce sujet.
<p>13. Suivi de dossier : Pertinence</p>	<p style="text-align: center;">✓ Pertinence</p> <p><i>Dossier suivi par JC Delesalle et N Grenier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un courrier a été envoyé au Ministre en réponse à la lettre de Mme Buzyn de janvier 2020 faisant état de l'avancement du travail du groupe mené par N. Grenier et JC Delesalle. - La dernière réunion du groupe de travail était le 30 novembre. Celui-ci souhaitait, avant de réactiver ses travaux,

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
	<p>connaître position du G4 au sujet de la question de l'abrogation de l'article 99 LFSS 2017. Ce courrier, O. Veran y a répondu.</p> <p>On convient donc de la poursuite des travaux de ce groupe de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposition à venir de poursuite des activités du groupe de travail pour délivrer les résultats en temps voulu : Volonté de cibler les pathologies mais aussi les pratiques d'échographies ; ○ Sollicitation à prévoir des sociétés d'organe.
<p>14. Suivi de dossier : Manipulateurs</p>	<p>✓ Manipulateurs</p> <p><i>Dossier suivi par JP Pruvo</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte et bilan de la situation : s'agissant de l'interface entre les 2 CNP. Les relations ne sont pas mauvaises mais sont un peu au point mort. Le président du CNP G4 et JP Pruvo, responsable pour la radiologie de l'interface entre les 2 CNP avaient relancé Sandrine Moynat, CNP MEM, qui attend le rapport de l'enquête IGAS avant de faire quoi que ce soit. - Concernant la question de la démographie de la profession de manipulateurs, elle s'en remettait au comité d'harmonisation des centres de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale. - Le SG du Comité d'harmonisation, Bruno Boyenval, est rentré en qualité de Secrétaire Général au CNP MEM https://www.cnpmem.fr/ - Chiffres clés de la démographie des manipulateurs radio <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de manipulateur estimé en 2019 à 35 000 (Source : fichier ADELI) ○ Centres de formation : 46 avec 18 DE dans les CHU et 28 DTS dans les lycées dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1557 étudiants inscrits en 1^{ère} année en 2019 (+80 en 2020) ▪ 1221 en 2^{ème} année ▪ 1118 en 3^{ème} année parmi lesquels 91% trouvent un emploi à la sortie d'école (dont 62% en CDI) et 6% poursuivent leurs études (dans le cadre du LMD) ○ Chute de 430 entre 1^{ère} et 3^{ème} : pourquoi et quelles réponses ? - Analyse de la situation et besoins <ul style="list-style-type: none"> ○ Révision de la sélection dans les lycées et renforcement de l'accompagnement des étudiants ; ○ Temps d'enseignement sur la RI de 10% dans le référentiel d'enseignement : trop faible ; ○ Rôle de Parcours Sup possible : effet immédiat avant décembre dès la 1^{ère} année et surbooking à préconiser ; ○ Renforcement de l'accompagnement des étudiants.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
	<ul style="list-style-type: none"> - Actions mises en place ou en cours <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmentation des effectifs : réalisé dans les classes avec petits effectifs augmentés, qui a entraîné une augmentation de 80 places en 2020 ○ Indemnisation de stage revalorisée à l’occasion du Ségur de la Santé, mais uniquement pour les écoles de CHU et pas les lycées. Courrier envoyé pour demander un alignement entre lieu de formation sur la gratification des stagiaires. ○ Aucune avancée sur le LMD : statu quo y compris sur la dosimétrie. Toujours en attente de l’enquête de l’IGAS (M. Meunier). ○ Information plus exhaustive et attractive des lycéens sur le choix de ce métier ○ Remise de l’enquête IGAS prévu fin Janvier. - Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ○ La question de la pénurie de manipulateurs entretenu par la profession s’est retourné contre eux car certains gestes risquent d’être transférés vers d’autres professionnels de santé. ○ E. Gormand (CNOM) précise que le projet de créer des professions médicales intermédiaires a heureusement été abandonné par le Ministre lors du Ségur de la Santé à la demande des professionnels, mais le Ministre a invité les professionnels de santé à revenir vers les pouvoirs publics avec des projets notamment autour des délégations de tâches. ○ Il faut organiser avec les professionnels paramédicaux cette délégation de tâches sinon la profession médicale intermédiaire qui émergera. Il faut donc être en gestion côté CNP sans freiner le développement de la profession en proposant à certains étudiants des poursuites d’études auprès des radiologues. - Positionnements <ul style="list-style-type: none"> ○ Il est urgent de savoir ce que le CNP MEM veut faire de leur profession ; le CNP G4 fait part de ses inquiétudes quant à l’avenir de la profession. ○ Il existe une forte volonté d’aider les manipulateurs côté CNP G4 mais il faut une ouverture du CNP MEM. Le CNP G4 déplore l’absence d’action syndicale au sein des composantes du CNP MEM qui expliquerait le peu d’avancées sur le statut et sur la question des pratiques avancées. ○ Réaction du CERF : le DTS est une licence. L’école professionnelle au départ vise aujourd’hui à faire monter en compétences les étudiants en facilitant l’accès à des masters. Le CNP MEM devraient s’y engouffrer car ce n’est pas une perte d’avoir ces étudiants qui poursuivent vers une spécialisation. La sortie en fin de 3ème année n’est pas forcément un abandon. ○ La FNMR propose de faire passer un courrier type préparé par certains G4 régionaux à destination des ARS et

ORDRE DU JOUR	EXPOSE et DISCUSSION
	de le proposer à nouveau en modèle a toutes les régions.
15. Questions diverses	<p>✓ Calendrier des G4 du 1er semestre 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ jeudi 18 février (en webconf) ○ jeudi 25 mars ○ jeudi 22avril ○ jeudi 27.mai ○ jeudi 08 juillet <p>La date de la réunion présentielle associant les représentants des G4 régionaux sera fixée en fonction de l'évolution de l'épidémie.</p>

Louis BOYER
Président du G4